

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-06-17

Rennes, le 17 juin 2025

Objet : circulation sur demi-voie

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande de Monsieur Willy PLARD de chez BEMWOOD,

Considérant que des travaux d'installation d'un ponton doivent être réalisés, bief de Gromillais, du 23 au 27 juin 2027

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, quai de la Donac , bief de Gromillais du pont de la D20 jusqu'à l'aire de camping-car, se fera sur demi-voie et par alternat.

Du 23 au 27 juin 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette mesure sera mise en place par l'entreprise BEMWOOD

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Tinténiac

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de circulation en demi-voie du chemin de halage
du 23 au 27 juin 2025
Bief de Gromillais

 Circulation en demi-voie

